Obtenir vos attestations : mode d’emploi

08/09/2015

Comment obtenir vos attestations ?

Si vous êtes adhérent aux services net-entreprises.fr ou Urssaf en ligne, vous pourrez :

- les retrouver dans votre espace sécurisé,
- les consulter et les imprimer autant de fois que vous le souhaitez,
- permettre à votre donneur d’ordre d’en vérifier l’authenticité, en saisissant le code de sécurité mentionné sur l’attestation.

Si vous n’êtes pas encore adhérent aux services en ligne, vous devez vous inscrire dès maintenant sur net-entreprises.fr pour consulter et imprimer vos attestations en temps réel et bénéficier de tous les avantages de cette offre.
Inscrivez-vous à la Ducs sur net-entreprises, puis à partir du volet Urssaf de la Ducs, vous cliquez sur « ma situation de compte », puis dans la zone « Echanges avec mon Urssaf » vous cliquez sur la rubrique « mes attestations ». Dès votre inscription, ces attestations seront disponibles dans votre espace personnalisé.